

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 843

10 avril 2013

SOMMAIRE

Abbey Re Holdings S.à r.l.	40461	Qaveon S.à r.l.	40418
Acoso Holding S.A., SPF	40464	Quamtys S.à r.l.	40418
AIG Europe II Holdings S.à r.l.	40424	Quest Europe E.F. Products S.à r.l.	40418
Alba Properties S.A.	40424	Rütgers HoldCo S.à r.l.	40418
Aldebaran Holding S.A., SPF	40424	Ukrainian Agrarian Investments S.A.	40419
A.M.S. Concept S.à r.l.	40423	UniCredit Luxembourg S.A.	40421
Ashton Arcades S.A.	40424	UniCredit Luxembourg S.A.	40419
A Team S.A.	40440	United Brokers S.A.	40421
Atelier 3 S.A.	40429	United Brokers S.A.	40420
Axbau S.A.	40428	United Brokers S.A.	40419
Aximo III S.A.	40425	United Brokers S.A.	40420
Aximo IV S.A.	40425	Upside S.A.	40420
Aximo S.A.	40425	Varaval S.A.	40421
Beri 75	40426	Vedalo Holding S.A. - SPF	40422
Boralex Europe S.A.	40425	Vega Holding S.A.	40419
Building Material Lux Sàrl	40427	Venice Luxco S.à r.l.	40421
ESCF Germany S.à r.l.	40432	Venice Luxco S.à r.l.	40420
Exeter Luxembourg S.à r.l.	40463	Vistec Real Estate Holdings I S.à r.l.	40430
Highland VIIB - PRI (1) S.à r.l.	40453	Vitalitec Belux S.A.	40422
Immo Piron S.à r.l.	40423	VTC Real Estate Holdings I S.à r.l.	40430
Induplan, Industrial Handels- und Pla- nungs-Gesellschaft, GmbH	40422	Westferry 1 S.à r.l.	40422
InfraMinerVois Holding	40446	Westferry Other S.à r.l.	40422
International Business Real Estate SA	40423	Wohnimmobilien AG	40464
Paul Wurth Geprolux S.A.	40418	Wycombe Investment Holdings S.A.	40464
		Yellone Finance S.A.	40423

Paul Wurth Geprolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.
R.C.S. Luxembourg B 60.584.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 27 février 2013.
Référence de publication: 2013028644/10.
(130034581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Qaveon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5898 Syren, 3, rue Aloyse Ludovissy.
R.C.S. Luxembourg B 158.208.

Der Jahresabschluss vom 01.01.2011 - 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations
Référence de publication: 2013028661/10.
(130034518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Quest Europe E.F. Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 100.773.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013028665/10.
(130034338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Rütgers HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 938.225,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 133.873.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Rutgers Holdco S.à.r.l
Un Mandataire*

Référence de publication: 2013028683/11.
(130034781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Quantys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 132, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 167.501.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 février 2013 que:
M. Michel Lempereur démissionne de sa fonction de gérant de la société.
M. François Scalais, né le 13 juin 1975 à Ixelles (Belgique), demeurant à L – 1456 Bonnevoie, 96, rue de l'Egalité est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013028662/13.
(130034247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Ukrainian Agrarian Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 161.615.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2013028761/10.

(130034703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

United Brokers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 102.880.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 08 septembre 2004, publié au Mémorial C numéro 1611 du 16 novembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Marc Lecuit, notaire alors de résidence à Rédange-sur-Attert, en remplacement de Maître Gérard Lecuit, en date du 31 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 407 du 03 mai 2005; puis suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1312 du 02 décembre 2005

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013028762/15.

(130034862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

UniCredit Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 9.989.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013028760/13.

(130034440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Vega Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.775.

Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration en date du 26 février 2013

Le conseil d'administration a été informé de la démission de Monsieur Michèle GENTILE de son mandat d'administrateur avec effet au 16 janvier 2013.

Les administrateurs cooptent, avec effet au 16 janvier 2013, Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Claude SCHMITZ terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011 qui se tiendra exceptionnellement en 2013.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 26 février 2013.

Référence de publication: 2013028783/16.

(130034906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

United Brokers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 102.880.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 08 septembre 2004, publié au Mémorial C numéro 1611 du 16 novembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Marc Lecuit, notaire alors de résidence à Rédange-sur-Attert, en remplacement de Maître Gérard Lecuit, en date du 31 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 407 du 03 mai 2005; puis suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1312 du 02 décembre 2005

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013028767/15.

(130034867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

United Brokers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 102.880.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 08 septembre 2004, publié au Mémorial C numéro 1611 du 16 novembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Marc Lecuit, notaire alors de résidence à Rédange-sur-Attert, en remplacement de Maître Gérard Lecuit, en date du 31 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 407 du 03 mai 2005; puis suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1312 du 02 décembre 2005

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013028766/15.

(130034866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Upside S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 60.532.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013028769/11.

(130034323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Venice Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.001,04.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013028773/13.

(130034938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Venice Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 13.001,04.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013028774/13.

(130035078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

UniCredit Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 9.989.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013028759/12.

(130034439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

United Brokers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 102.880.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 08 septembre 2004, publié au Mémorial C numéro 1611 du 16 novembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Marc Lecuit, notaire alors de résidence à Rédange-sur-Attert, en remplacement de Maître Gérard Lecuit, en date du 31 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 407 du 03 mai 2005; puis suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1312 du 02 décembre 2005

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013028763/15.

(130034863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Varaval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38-40, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 149.985.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 25 février 2013

Il est décidé de transférer l'adresse de la société du 11, rue Béatrix de Bourbon L-1225 Luxembourg au 38-40, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 25 février 2013.

Certifié sincère et conforme

Pour VARAVAL S.A.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2013028781/14.

(130034778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Vedalo Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 11.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VEDALO HOLDING S.A.-SPF

Référence de publication: 2013028782/10.

(130034779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Vitalitec Belux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Beelerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 102.212.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2013028785/10.

(130035061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Westferry Other S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 173.445.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013028789/10.

(130034354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Westferry 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 173.443.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013028791/10.

(130034266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Induplan, Industrial Handels- und Planungs-Gesellschaft, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4171 Esch-sur-Alzette, 130, rue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 58.520.

Extrait de l'assemblée extraordinaire du 26 février 2013

Avec effet au 26 février 2013, le siège a été transféré de 164 rue de Belvaux L-4026 ESCH/ALZETTE Au boulevard 130 JF.KENNEDY à L-4171 ESCH/ALZETTE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch, le 26 février 2013.

Pour copie conforme

Signature

Référence de publication: 2013028830/14.

(130034930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Immo Piron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9972 Lieler, 15, Om Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 102.765.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 25 février 2013.

Martine WEINANDY

Notaire

Référence de publication: 2013028829/12.

(130034968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

I.B.R.E. SA, International Business Real Estate SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4171 Esch-sur-Alzette, 130, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 148.082.

Extrait de l'assemblée extraordinaire du 21 Février 2013

Avec effet au 21 Février 2013, le siège a été transféré du 164 Rue de Belvaux L-4026 Esch Sur Alzette au 130 Boulevard JF Kennedy L-4171 Esch-Sur-Alzette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch Sur Alzette, le 21 Février 2013.

Pour copie conforme

Signature

Référence de publication: 2013028831/14.

(130034936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

A.M.S. Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6689 Mertert, Zone Industrielle Fausermillen.
R.C.S. Luxembourg B 152.743.

Hiermit bestätige ich, meine Rücktritt als technischer Geschäftsführer der Gesellschaft AMS CONCEPT Sàrl mit Wirkung auf den 16. August 2012.

Trier, den 25. Januar 2013.

Nico SCHNEIDER.

Référence de publication: 2013028821/10.

(130034157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Yellone Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 139.007.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement au siège social le 25 février 2013

Les Administrateurs et Commissaire sortant sont réélus jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2018.

Administrateurs:

- Monsieur Herbert GROSSMANN, demeurant à 75, rue des Romains, L-2443 Senningerberg.
- Monsieur Pierre Goffinet, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg
- Monsieur Dominique FONTAINE, demeurant à 78, rue du Castel, B-6700 Arlon.

Commissaire:

STRATEGO INTERNATIONAL S.à r.l., avec son siège social au 370, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

Pour extrait conforme

D. FONTAINE

Référence de publication: 2013028804/18.

(130034713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

AIG Europe II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 130.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2013

Bouchra Akhertous
Mandataire

Référence de publication: 2013028873/12.

(130035617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Alba Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 117.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013028876/10.

(130035335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Aldebaran Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 10.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2013028878/13.

(130035923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Ashton Arcades S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 122.083.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 7 décembre 2012 que:

1. La démission de Monsieur Noel Minogue, administrateur de la Société, a été acceptée avec effet rétroactif au 31 mai 2012;
2. La démission de Madame Annick Magermans, administrateur de la Société, a été acceptée avec effet rétroactif au 26 novembre 2012;
3. Monsieur Marc Chong Kan, né le 24 août 1964 à Paris, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet rétroactif au 26 novembre 2012. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels clos au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2013028888/19.

(130035393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Aximo III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 127.544.

Il résulte de la lettre datée du 6 décembre 2012 que la Société THUBOCO Sprl, dûment représentée par son gérant Monsieur Olivier Thuysbaert, démissionne de son poste d'Administrateur avec effet au 6 décembre 2012.

Le nombre d'Administrateurs passe alors de quatre à trois.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2013028897/13.

(130035777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Aximo IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 129.400.

Il résulte de la lettre datée du 6 décembre 2012 que la Société THUBOCO Sprl, dûment représentée par son gérant Monsieur Olivier Thuysbaert, démissionne de son poste d'Administrateur avec effet au 6 décembre 2012.

Le nombre d'Administrateurs passe alors de quatre à trois.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2013028898/13.

(130035785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Aximo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 110.078.

Il résulte de la lettre datée du 6 décembre 2012 que la Société THUBOCO Sprl, dûment représentée par son gérant Monsieur Olivier Thuysbaert, démissionne de son poste d'Administrateur avec effet au 6 décembre 2012.

Le nombre d'Administrateurs passe alors de quatre à trois.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2013028899/13.

(130035765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Boralex Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 150.284.

Il résulte du conseil d'administration de la Société tenu en date du 16 janvier 2013 que:

Monsieur Jérôme Jauffroy, administrateur de catégorie B, a démissionné de son mandat avec effet au 15 janvier 2013;

Monsieur Henri Piganeau, né le 5 juin 1959 à Brest, France, demeurant à 33, rue de Beauvau, F- 78000 Versailles, France, est nommé provisoirement en tant qu'administrateur de catégorie B jusqu'à ce que l'assemblée générale des actionnaires se prononce sur son élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013028911/15.

(130035263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Beri 75, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 125.665.

L'an deux mille treize le dix janvier.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "BERI 75, Société à responsabilité limitée", avec siège social à L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.665. La Société fut constituée suivant acte du notaire instrumentant reçu en date du 7 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1024, du 31 mai 2007, dont les statuts ont été pour la dernière fois amendés par un acte du notaire instrumentant du 25 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations, numéro 1285 en date du 27 juin 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Yves Lyon-Caen, administrateur de sociétés demeurant à Paris, France,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Want, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Myriam Queuniez, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet de la Société.

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet le conseil économique, c'est-à-dire la fourniture de services et de conseils en matière micro- et macroéconomique ainsi qu'en gestion d'entreprise et toutes les prestations de services annexes ou complémentaires et notamment dans le domaine financier.

La Société a également pour objet, directement ou indirectement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- la détention de participations ou d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et dans toute autre forme d'investissements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière que ce soit ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille; et la réalisation de toutes opérations d'achats, de ventes, de locations ou de gestion de tous biens et services pour le compte de la Société ou de toute société affiliée, ainsi que

- la conception, le développement et la gestion de tous projets concernant l'univers maritime pour le compte de la Société ou de toute société affiliée et en particulier à des fins de loisirs nautiques, de tourisme, de services portuaires et d'immobilier; et

- généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières, quelles qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes et susceptibles de faciliter le développement de la Société."

3. Divers

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet de la société.

Deuxième résolution

Par conséquent de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 2.** La Société a pour objet le conseil économique, c'est-à-dire la fourniture de services et de conseils en matière micro- et macroéconomique ainsi qu'en gestion d'entreprise et toutes les prestations de services annexes ou complémentaires et notamment dans le domaine financier.

La Société a également pour objet, directement ou indirectement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- la détention de participations ou d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et dans toute autre forme d'investissements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière que ce soit ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille; et la réalisation de toutes opérations d'achats, de ventes, de locations ou de gestion de tous biens et services pour le compte de la Société ou de toute société affiliée, ainsi que

- la conception, le développement et la gestion de tous projets concernant l'univers maritime pour le compte de la Société ou de toute société affiliée et en particulier à des fins de loisirs nautiques, de tourisme, de services portuaires et d'immobilier; et

- généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières, quelles qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes et susceptibles de faciliter le développement de la Société.”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Remarque

Le notaire instrumentant a rendu attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation d'établissement en bonne et due forme en relation avec son objet social.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE EUROS (1.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. Lyon-Caen, P. Want, M. Queuniez, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 janvier 2013. Relation: LAC/2013/1756. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013023861/89.

(130029429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Building Material Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle "Centre 2000" route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 103.807.

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

- Monsieur Jacques WILLENS, demeurant 27, rue Gallo-Romaine B-4040 Herstal,

- Madame Denise CARA, demeurant 27, rue Gallo-Romaine B-4040 Herstal, ici représentée par Monsieur Jacques WILLENS, prédit, en vertu d'une procuration donnée le 17 décembre 2012, à Herstal

Laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR, restera ci-annexée.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée BUILDING MATERIAL LUX SARL, avec siège social à L-3895 Foetz, 4 avenue de l'Avenir, constituée suivant acte reçu par le notaire Roger ARRENSDORF, de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 21 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 30, en date du 12 janvier 2005, modifié suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, alors de résidence à Wiltz, en date du 6 juillet 2010, publié au Mémorial C numéro 2031, en date du 29 septembre 2010,

Inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 103.807.

Ceci exposé, les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes sur l'ordre du jour suivant:

- 1.) Transfert du siège social de la société et modification afférente de l'article deux des statuts,
- 2.) Modification du pouvoir de signature des gérants de la société.

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Foetz à Livange et de modifier par conséquent l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Livange».

L'adresse du siège est fixée à Zone industrielle «Centre 2000» Route de Bettembourg, L-3378 Livange.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le pouvoir de signature des gérants de la société.

Monsieur Jacques WILLENS engage la société par sa seule signature en toute matière. Madame Denise CARA, en sa qualité de gérante administrative, engage la société par sa seule signature en matière financière et bancaire.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à HUIT CENTS CINQUANTE EUROS (850,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: HOLTZ; WILLENS.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2012. Relations EAC/2012/17122. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 2013.

A. Holtz.

Référence de publication: 2013023884/48.

(130029309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Axbau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4171 Esch-sur-Alzette, 130, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.612.

L'an deux mille treize.

Le quinze janvier.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AXBAU S.A., avec siège social à L-5887 Alzingen, 477, route de Thionville inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 167.612,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mars 2012, publié au Mémorial C numéro 1081 du 27 avril 2012.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Fabio NEVES FITAS, administrateur-délégué, demeurant à L-4053 Esch/Alzette, 20, rue des Charbons

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Nuno Filipe GAMEIRO DOS SANTOS, maçon demeurant à F-54190 Villerupt, 2, rue des Merles

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Brigitte DA SILVA TAVARES, ingénieur, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 6, rue du Général Leclerc

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que sur les TROIS CENT DIX (310) ACTIONS d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en

conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Transfert du siège social de son adresse actuelle L-5887 Alzingen, 477, route de Thionville à L-4171 Esch/Alzette, 130, boulevard J.F. Kennedy

b) Modification afférente de l'article 2, 1^{er} phrase des statuts.

c) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle L-5887 Alzingen, 477, route de Thionville à L-4171 Esch/Alzette, 130, boulevard J.F. Kennedy.

Suite à cette décision, l'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article deux (2), des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. 1^{ère} phrase. "Le siège social est établi à Esch/Alzette."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Neves Fitas, Gameiro dos Santos, Da Silva Tavares, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 janvier 2013. Relation: EAC/2013/731. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013023857/50.

(130029030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Atelier 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6480 Echternach, 7, Val des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 96.067.

Im Jahre zweitausend dreizehn, den neunundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck.

Versammelte sich die außergewöhnliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft „ATELIER 3 S.A.“ mit Sitz in L-9090 Warken, 31, rue de Welscheid, (matr: 2002 22 13 912)

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg Sektion B unter Nummer 96.067,

gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean-Joseph Wagner, am 31. Mai 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1205 vom 13. August 2002.

Die Versammlung wurde eröffnet um 9 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Walter Peter ORTH, Bauunternehmer, geboren in 3. Juli 1962 in Trier, beruflich ansässig in L-6480 Echternach, 7, Val des Roses. Die Gesellschafterversammlung verzichtet einstimmig auf die Berufung eines Sekretärs und eines Stimmzählers.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach gehöriger „ne varietur“ Paraphierung durch den Präsidenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 310 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außerordentlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-9090 Warken, 31, rue de Welscheid nach L-6480 Echternach, 7, Val des Roses und in diesem Sinne wird Artikel 1, § 2 der Satzungen abgeändert, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 1. §2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Echternach.“

2. Verschiedenes.

Nachdem vorstehende Punkte von der Versammlung gutgeheißen wurden, wurden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Einzigter Beschluss

Die Versammlung beschließt, den Sitz der Gesellschaft von L-9090 Warken, 31, rue de Welscheid nach L-6480 Echternach, 7, Val des Roses und in diesem Sinne wird Artikel 1, § 2 der Satzungen abgeändert, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 1. §2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Echternach.“

Erklärung des Unterzeichners

Der Gesellschafter erklärt hiermit, dass er der dinglich Begünstigte der Gesellschaft, die Gegenstand dieser Urkunde ist, im Sinne des Gesetzes vom 12. November 2004 in der abgeänderten Fassung, und bescheinigt, dass die Mittel / Güter / Rechte die das Kapital der Gesellschaft bilden nicht von irgendeiner Tätigkeit, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristische Handlung stammen im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden geschätzt auf EUR 750,-.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Ettelbruck, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Mitglieder des Büros, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Walter Peter ORTH, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 30 janvier 2013. Relation: DIE/2013/1466. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Recken.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Ettelbruck, den 18. Februar 2013.

Référence de publication: 2013023854/55.

(130029350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

**VTC Real Estate Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Vistec Real Estate Holdings I S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.873.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Vistec Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 138203,

here represented by Ms. Laure Jacquet, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 January 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Vistec Real Estate Holdings I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on 16 June 2008, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1826 of 24 July 2008, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 139873. The articles of association of the Company have not been amended since then.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company, requires the notary to enact the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to change the corporate name of the Company from "Vistec Real Estate Holdings I S.à r.l." to "VTC Real Estate Holdings I S.à r.l.".

Second Resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company, which shall as of now read as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of "VTC Real Estate Holdings I S.à r.l."."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, such proxy-holder, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trentième jour du mois de janvier,

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Vistec Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138203,

ici représentée par Mlle Laure Jacquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 janvier 2013.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de Vistec Real Estate Holdings I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, constituée par acte reçu de Maître Joseph Elvinger, demeurant à Luxembourg, en date du 16 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1826 du 24 juillet 2008, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139873. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de «Vistec Real Estate Holdings I S.à r.l.» en «VTC Real Estate Holdings I S.à r.l.».

Deuxième Résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société prend la dénomination de «VTC Real Estate Holdings I S.à r.l.».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Jacquet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 février 2013. LAC/2013/5977. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013024309/82.

(130029367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

ESCF Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 175.175.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth of January

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ESCF Soparfi A S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 155.720, hereby represented by Mister Raymond THILL, Maître en droit, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 25 January 2013.

The prenamed proxy given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of an unipersonal limited liability company.

Art. 1. Form. There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of "ESCF Germany S.à r.l.".

Art. 3. Object. The sole object of the Company is the holding of participations in Luxembourg and/or in foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

However, the Company shall neither directly or indirectly interfere in the management of these companies, except that the Company shall exercise its rights as a shareholder in such companies.

The Company may provide any financial assistance to companies forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans, the granting of guarantees or securities in any kind or form.

In a general fashion, the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the Board.

The Company may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand four hundred Euro (12,400.- EUR) represented by one hundred and twenty-four (124) parts of a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares.

10.1. If the Company is composed of a single partner, the single partner may freely transfer its shares.

10.2. If the Company is composed of several partners, each transfer of shares may only be effected with due observance of the provisions included in articles 10.3 up to and including 10.9.

10.3 If a partner wishes to transfer (a "Vendor Shareholder") all (but not part) of its shares (the "Offered Shares") to a third party (the "Third Party Transferee"), the Vendor Shareholder must provide written notice (the "Transfer Notice") to the other partners (the "Non-Selling Shareholders") and the Company of the intended transfer (the "Contemplated Transfer").

10.4 The Transfer Notice shall be made by registered letter with a request of acknowledgement of receipt and shall include:

(i) the identity of the Third Party Transferee; and

(ii) the price, maximum aggregate cash amount of any liability caps, de minimis and thresholds in connection with representations and warranties and indemnities the Vendor Shareholder is prepared to grant and other terms (the "Offer Terms") on which the Offered Shares are proposed to be transferred.

10.5 A Transfer Notice by the Vendor Shareholder to the Non-Selling Shareholders shall constitute an offer by the Vendor Shareholder to sell to the Non-Selling Shareholders all (but not part) of its Shares on the Offer Terms (the "RoF Offer")

10.6 The Non-Selling Shareholders shall be entitled for a period of 90 (ninety) calendar days following the date of receipt of the Transfer Notice (the "RoF Offer Period") to accept such RoF Offer as to all (but not part) of the Offered Shares on the Offer Terms by giving a written notice of acceptance (the "RoF Acceptance") to the Vendor Shareholder by registered letter with a request of acknowledgement of receipt. If a Non-Selling Shareholder fails to provide the Vendor Shareholder with the RoF Acceptance prior to the expiration of the RoF Offer Period, that Non-Selling Shareholder shall be deemed to have declined the RoF Offer.

10.7 If the Non-Selling Shareholders so accept the RoF Offer, the Non-Selling Shareholders shall be bound to purchase all (but not part) of the Offered Shares on the Offer Terms, and the Vendor Shareholder shall be bound to sell all (but not part) of the Offered Shares (free of all encumbrances and with all rights attached to them) on the Offer Terms, except that in respect of a sale pursuant to this article 10.7, no representations and warranties or indemnities shall be granted by the Vendor Shareholder to the Non-Selling Shareholders in connection with such sale and purchase of the Offered Shares, except for those granted by operation of law and in respect of title of the shares and capacity of the Vendor Shareholder.

10.8 The sale of the Offered Shares and the payment of the purchase price in accordance with the RoF Offer must be consummated within a period of 30 (thirty) calendar days following the date of receipt of the RoF Acceptance from the Non-Selling Shareholders, following the lapse of which period the RoF Offer will automatically lapse.

10.9 The provisions of articles 10.3 up to and including 10.8 do not apply if with respect to a Contemplated Transfer, all partners have agreed in writing that these provisions do not apply.

10.10 Shares may be made subject to a right of pledge, after the prior approval of the general meeting of partners has been given.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a partner. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Management. The Company is managed and administered by a Board consisting of at least three managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of partners.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single partner or, as the case may be, the general meeting of partners may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single partner or the general meeting of partners decide upon the compensation of each manager.

Art. 15. Powers. Each manager has the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. He has the social signature and is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant. All of the foregoing with due observance of the provisions of article 19.

Art. 16. Board meetings, Decision-making.

16.1 Meetings of the Board shall be held not less than annually on such dates as the Board may agree.

16.2 Meetings of the Board shall be held at the Company's registered office or at such other location as the managers shall agree.

16.3 Each manager shall be entitled to convene a meeting of the Board at any reasonable time provided that at least 14 (fourteen) calendar days' notice of such meeting specifying the date and time of the meeting and the business to be transacted shall be given to the managers.

16.4 The quorum for any Board meeting shall be two managers.

16.5 The Board decides by an absolute majority of the votes cast.

16.6 All meetings of the Board shall be organized to allow for full participation by telephone conference call or video conference and the participation of any manager through such means shall be included in the presence of such manager for the determination of the existence of a quorum of the board for the purposes of the business intended to be conducted at that meeting.

16.7 The Board may also adopt resolutions without holding a meeting, provided all managers have expressed themselves in writing in favour of the relevant proposal.

16.8 The general meeting of partners is authorised to submit resolutions of the Board to its approval. These resolutions must be clearly defined.

Art. 17. Events affecting the manager. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 18. Liability of the manager. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 19. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the managers, but only within the limits of such power.

Art. 20. General meeting of partners.

20.1. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

20.2 If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing in accordance with article 20.6.

20.3 Partners meetings shall be convened whenever the Board or a shareholder considers appropriate. Not less than 14 (fourteen) calendar days' notice of each partners meeting specifying the date, time and place of the meeting and the agenda items shall be given to the partners at the relevant time. All partners meetings of Company shall take place at the registered office of the Company or at such other location as the partners shall agree.

20.4 All partners meetings shall be organized to allow for full participation by telephone conference call or video conference and the participation of any partner through such means shall be included in the presence of such partner for the determination of the existence of a quorum of the general meeting of partners for the purposes of the business intended to be conducted at that meeting.

20.5 Any resolutions by the general meeting of partners shall require a unanimous vote from the partners present at a meeting.

20.6 The general meeting of partners may adopt any resolution which it could adopt at a meeting, without holding a meeting, provided all partners have consented to this method of decision-making. Such resolution shall only be valid if all partners have cast their votes in writing in favour of the proposal concerned.

Art. 21. Decisions. The decisions of the single partner or of the general meeting of partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 22. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

Art. 23. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of partners.

Art. 24. Allocation of profits. The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital. ¹

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

The Company may pay out an interim dividend out of the profits made in the current financial year, if determined by the Board.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners of the partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 26. Matters not provided. All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and Payment

The appearing party ESCF Soparfi A S.à r.l. declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred and twenty-four (124) parts have been fully paid up to the amount of one hundred euro (100.- EUR) per part by a contribution in cash of twelve thousand four hundred euro (12,400.- EUR) together with a total issue premium of fifty-nine thousand six hundred and thirty-two euro (59,632.- EUR) represented by a contribution in kind made by the appearing party, represented by the contribution of:

- 784 shares representing one hundred (100) percent of the société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg named «ESCF Laatzen S.à r.l.» having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 171.930

said contribution in kind not being evaluated by a réviseur d'entreprises, but by the appearing party at an amount of EUR 59,632.- on the balance sheet of ESCF Laatzen S.à r.l. as at 25 January 2013

and on the basis of a valuation report of ESCF Soparfi A S.à r.l. dated January 25, 2013 that shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration together with the balance sheet of ESCF Laatzen S.à r.l..

Effective implementation of the contribution

The Subscriber, here represented as stated here above, declares that:

- it has the power to transfer the Contributed Shares to the Company;
- there exist no other pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contributed Shares to the Company be transferred to it/him;
- the transfer of the Contributed Shares will be effective from the date hereof; and
- all further formalities shall be carried out in the Grand Duchy of Luxembourg in order to duly formalise the transfer of the Contributed Shares to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

As a result, the amount of twelve thousand four hundred euro (12,400.-EUR) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2013.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand six hundred Euro (EUR 1.600.-).

Extraordinary general meeting

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The single partner, acting in place of the general meeting of partners, has taken immediately the following resolutions:

1. Resolved to set at three (3) the number of managers of the Company, to appoint

- IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, registered at the Register de Commerce et des Sociétés Luxembourg, under the number B 136.171 and

- Mr. Peter van Opstal, employee, born in NL-Zwijndrecht, on February 12th, 1969, with professional address in L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey and

- Mr. Daniel Laurencin, director, born in B-Bastogne, on October 8, 1969, with professional address in L-2540 Luxembourg, 2628, rue Edward Steichen.

as managers of the Company for an unlimited duration and to entrust them with the powers set forth in article 16 of the articles of incorporation of the Company.

2. Resolved to set the registered office at L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ESCF Soparfi A S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.720, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de «ESCF Germany S.à r.l.».

Art. 3. Objet. La Société a pour seul objet la prise de participations dans toutes sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

Toutefois, la Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion de ces sociétés, à l'exception des droits que la société peut exercer en sa qualité d'actionnaire dans ces sociétés.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, comme par exemple des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

La Société pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où le conseil de gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.- EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts.

10.1. Si la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut librement, céder ou transmettre ses parts sociales

10.2. Si la Société est composée de plusieurs associés, chaque cession ou transmission ne peut se faire qu'en conformité des dispositions aux articles 10.3 à 10.9. inclusivement.

10.3 Si un associé désire céder ou transmettre (un "Associé Vendeur") toutes (et non pas une partie) de ses parts sociales (les "Parts Sociales Offertes") à un non-associé (le "Tiers Acquéreur"), l'Associé Vendeur doit faire parvenir un avis écrit (l'"Avis de Transfert") aux autres associés (les "Associés non-Vendeurs") et à la Société à propos du transfert prévu (le "Transfert Prévu").

10.4 L'Avis de Transfert sera fait par lettre recommandée avec accusé de réception et inclura:

(i) l'identité du Tiers Acquéreur; et

(ii) le prix, le montant en espèces global maximum des minima et maxima de responsabilité en relation avec les représentations, garanties et indemnités que l'Associé Vendeur est d'accord de donner ainsi que les autres conditions (les "Conditions de l'Offre") auxquelles les Parts Sociales Offertes pourront être transférées.

10.5 Un Avis de Transfert par l'Associé Vendeur aux Associés non-Vendeurs constituera une offre par l'Associé Vendeur pour vendre aux Associés non-Vendeurs toutes (et non pas une partie) de ses Parts Sociales aux Conditions de l'Offre (le "Droit de Première Offre")

10.6 Les Associés non-Vendeurs seront autorisés pendant une période de 90 (quatre-vingt-dix) jours calendriers suivants la date de la réception de l'Avis de Transfert (la "Période de Droit de Première Offre") d'accepter ce Droit de Première Offre concernant toutes (et non pas une partie) des Parts Sociales Offertes aux Conditions de l'Offre en donnant un avis d'acceptation écrit (le "Droit de Première Acceptation") à l'Associé Vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception. Si un Associé non-Vendeur ne fournit pas à l'Associé Vendeur le Droit de Première Acceptation avant l'expiration de la Période de Droit de Première Offre, cet Associé non-Vendeur sera considéré comme ayant décliné le Droit de Première Offre.

10.7 Si les Associés non-Vendeurs acceptent le Droit de Première Offre, les Associés non-Vendeurs seront obligés d'acheter toutes (et non pas une partie) les Parts Sociales Offertes aux Conditions de l'Offre, et l'Associé Vendeur sera obligé de vendre toutes (et non pas une partie) les Parts Sociales Offertes (libres de toutes charges et avec tous les droits qui y sont attachés) aux Conditions de l'Offre, sauf qu'en ce qui concerne une vente conformément à l'article 10.7., aucune représentation et garantie ou indemnités ne seront accordées par l'Associé Vendeur aux Associés non-Vendeurs au sujet de cet achat-vente des Parts Sociales Offertes, sauf celles accordées par la loi et en ce qui concerne la possession des parts sociales et la capacité de l'Associé Vendeur.

10.8 La vente des Actions Offertes et le paiement du prix d'achat selon le Droit de Première Offre doivent avoir abouti dans une période de 30 (trente) jours calendriers suivants la date de réception du Droit de Première Acceptation de la part des Associés non-Vendeurs, sinon le Droit de Première Offre s'éteindra automatiquement.

10.9 Les provisions des articles 10.3 jusqu'au 10.8 inclus ne s'appliquent pas si concernant un Transfert Prévu, tous les associés se sont mis d'accord par écrit pour dire que les provisions ne s'appliquent pas.

10.10 Les Parts Sociales peuvent être gagées, après l'accord préalable de l'assemblée générale des associés.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance. La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance constitué d'au minimum trois gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 15. Pouvoirs. Chaque gérant a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion, d'acquisition et de disposition concernant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet social de la Société. Il a la signature sociale et le pouvoir de représenter individuellement la Société dans tout ses actes et en particulier, mais non exclusivement, en justice soit en demandant, soit en défendant. Tout ce qui précède dans le respect des dispositions de l'article 19.

Art. 16. Réunions du conseil de gérance, Prise de décision.

16.1 Les réunions du conseil de gérance ne se tiendront pas moins qu'une fois par an aux dates que le conseil peut convenir.

16.2 Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre lieu que les gérants conviendront.

16.3 Chaque gérant sera autorisé à convoquer une réunion du conseil de gérance à n'importe quelle heure raisonnable à condition de donner une convocation écrite d'un moins 14 (quatorze) jours calendriers aux autres gérants avant cette réunion spécifiant la date et l'heure de la réunion et l'ordre du jour du conseil de gérance.

16.4 Le quorum de présence pour n'importe quelle réunion du conseil de gérance sera de deux gérants.

16.5 Le conseil de gérance décide à une majorité absolue des votes.

16.6 Toutes les réunions du conseil de gérance seront organisées pour permettre la participation par conférence téléphonique ou vidéo-conférence et la participation de n'importe quel gérant par de tels moyens constituera une présence pour la détermination de l'existence du quorum de présence au conseil de gérance pour discuter de l'ordre du jour prévu.

16.7 Le conseil de gérance peut aussi adopter des résolutions par voie circulaire pour autant que tous les gérants se soient exprimés par écrit en faveur de la proposition de décision.

16.8 L'assemblée générale des associés est autorisée à soumettre des résolutions au conseil de gérance pour son approbation. Ces résolutions doivent être clairement définies.

Art. 17. Événements atteignant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 18. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 19. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.

20.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

20.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit en accord avec les provisions de l'article 20.7.

20.3. Des assemblées générales des associés seront convoquées à chaque fois que le conseil de gérance ou un associé le juge utile. Une convocation d'au moins 14 (quatorze) jours calendriers doit être donnée à chaque associé avant chaque assemblée générale des associés spécifiant la date, l'heure, l'endroit de l'assemblée générale des associés ainsi que l'ordre du jour prévu. Toutes les assemblées générales des associés de la Société se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit que les associés conviendront.

20.4. Toutes les assemblées des associés seront organisées pour permettre la participation par conférence téléphonique ou vidéo-conférence et la participation de n'importe quel associé par de tels moyens constituera une présence pour la détermination de l'existence du quorum de présence à l'assemblée générale des associés pour discuter de l'ordre du jour prévu.

20.5. Toutes les résolutions prises lors de l'assemblée générale des associés devront être prises à l'unanimité des associés présents à cette assemblée.

20.6. L'assemblée générale des associés peut adopter n'importe quelle résolution qu'elle pourrait adopter lors d'une assemblée, sans tenir une réunion, si tous les associés ont consenti à cette méthode de prise de décision. Une telle résolution sera seulement valide si tous les associés ont émis leurs votes par écrit en faveur de la proposition concernée.

Art. 21. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Bilan. Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 24. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

La Société peut payer un dividende intérimaire grâce aux bénéfices réalisés pendant l'exercice en cours, si cela est proposé par le conseil de gérance.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 26. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

La société comparante ESCF Soparfi A S.à r.l., prénommée déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent vingt-quatre (124) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent euros (100.- EUR) par part par un apport en liquide de douze mille quatre cents euros (12.400.- EUR) ensemble avec une prime d'émission totale de cinquante-neuf mille six-cent trente-deux Euros (59.632.- EUR) constituée d'un apport en nature fait par le souscripteur, consistant en l'apport de:

- 784 actions représentant 100% de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée «ESCF Laatzten S.à r.l.» ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 171.930

- lequel apport n'a pas fait l'objet d'un rapport par un réviseur d'entreprises, mais a été évalué à 59.632.- EUR par l'apporteur sur le vu du bilan pro forma de la société ESCF Laatzten S.à r.l. au 25 janvier 2013.

et sur base d'un certificat d'apport établi par ESCF Soparfi A S.à r.l. daté du 24 janvier 2013 joint en annexe au présente acte ensemble le susdit dossier financier.

Réalisation effective de l'apport

Le Souscripteur, ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il dispose du pouvoir de transférer les Parts Apportées à la Société;
- il n'existe aucun droit de préemption ou aucun autre droit en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de demander que les Parts Apportées à la Société ne lui soit transférées;
- le transfert des Parts Apportées sera effectivement réalisé à partir de la date du présent acte; et
- toutes autres formalités seront réalisées au Grand-Duché de Luxembourg aux fins d'effectuer le transfert des Parts Apportées à la Société et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Le montant de douze mille quatre cents euros (12.400.- EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille six cents Euros (EUR 1.600.-).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois (3). Sont nommés gérants de la Société pour une durée illimitée

- IREIM Services (Luxembourg) PSF S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 136 171, et

- Monsieur Peter van Opstal, employé privé, né à NL-Zwijndrecht, le 12 février 1969, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, et

- Monsieur Daniel Laurencin, directeur, né à B-Bastogne, le 8 octobre 1969, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

Ils ont les pouvoirs prévus à l'article 16 des statuts de la Société.

2. Le siège social de la société est établi à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 février 2013. LAC/2013/5531. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023437/464.

(130028398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

A Team S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 175.246.

STATUTS

L'an deux mille treize, le premier février.

Par-devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Emmanuel Coutelle, né le 3 avril 1968 à Ouchamps (France), demeurant professionnellement au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg;

- Monsieur Patrice FAVIERE, né le 6 novembre 1968 à Tassin-la-Demi-Lune (France), demeurant professionnellement au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg;

- Monsieur Enguerran BREMBILLA, né le 13 février 1978 à Vincennes (France), demeurant professionnellement au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg;

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes par le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée "A TEAM S.A.". ci-après "la Société"

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Siège Social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du Conseil d'Administration, respectivement de l'administrateur unique, en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du Conseil d'Administration, respectivement de l'administrateur unique, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les actionnaires et de tous les obligataires réunis en assemblée générale extraordinaire et plénière.

La Société peut décider sa transformation de société anonyme en société européenne (S.E.) de droit luxembourgeois dans le respect des conditions prévues par la loi.

La Société peut, par décision du Conseil d'Administration, respectivement de l'administrateur unique, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, sièges secondaires, succursales, agences et bureaux.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut réaliser toutes prestations de services en matière commerciale, administrative, financière ou autres, au profit et à destination exclusifs des sociétés et entreprises liées à la Société.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion pour son compte ou celui d'autrui, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines et de tous droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur sur des logiciels informatiques, tous brevets, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles. La Société aura également pour objet tous travaux de recherche et de développement liés à la création et à l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts aux sociétés faisant partie de son groupe et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire pour son propre compte toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de 1 euro (EUR 1,-) chacune.

Les actions émises par la Société ont obligatoirement la forme nominative.

Elles donnent lieu à une inscription dans un registre des actions, selon les modalités prévues par la loi et les règlements en vigueur.

La matérialité des actions résulte de leur inscription au nom du titulaire dans le registre des actions nominatives tenu à cet effet par la Société, dans les conditions et modalités prévues par la loi.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

La Société peut exister avec un seul actionnaire.

Art. 6. Droits et Obligations attaches aux actions. Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. L'Actionnaire Unique, ou les actionnaires le cas échéant, ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

En outre, chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives en cas de pluralité d'actionnaires. Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

Sauf convention contraire notifiée à la Société, si une action est grevée d'usufruit, le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-proprétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation du résultat.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'assemblée générale des actionnaires.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres ou, en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autres opérations sociales, les actionnaires propriétaires de titres isolés, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre d'actions ou droits nécessaires.

Art. 7. Cession et Transmission des actions.

7.1. Forme

La cession des actions s'opère, à l'égard de la Société et des tiers, par un enregistrement de la cession par inscription dans le registre des actions de la Société.

7.2. Cession

Pour l'application des dispositions du présent paragraphe 7.2, le terme "Transfert/Transférer" signifie toute opération, à titre onéreux ou gratuit, entraînant le transfert, immédiat ou à terme, de la pleine propriété, de la nue propriété ou de l'usufruit de Titres, notamment, mais sans que cette liste ne soit exhaustive, les cessions, échanges, apports en société, fusion, donations, liquidations de communautés ou de successions, affectations en nantissement, réalisations de nantissement, fiducie, abandons volontaires ou forcés de Titres ou des droits attachés aux Titres tels que le droit préférentiel de souscription.

Il est précisé que les Transfert d'actions et plus généralement de toutes autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital et aux droits de vote de la Société (ci-après ensemble les "Titres"), entre actionnaires, ou au profit de tiers non actionnaires, sont régies par un pacte d'actionnaires (ci-après le "Pacte d'Actionnaires") qui est joint au Registre des Titres de la Société.

En cas de Transfert de Titres de la Société par un actionnaire à un cessionnaire actionnaire ou non, il devra être obligatoirement annexé à l'ordre d'inscription une déclaration écrite du cédant et dudit cessionnaire mentionnant que ceux-ci ont, préalablement au Transfert, pris connaissance du Pacte d'Actionnaires, qu'ils en ont respecté les dispositions applicables au Transfert desdits Titres.

Tous Transferts de Titres contrevenant aux dispositions du présent article et au Pacte d'Actionnaires sont nuls.

Art. 8. Conseil d'administration. La Société est administrée par un Conseil composé de trois administrateurs au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires. Cependant au cas où la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un administrateur unique, appelé dans ce cas l'administrateur unique, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront réparties en classe A et en classe B et auront les mêmes pouvoirs sans distinction de classe.

Les administrateurs, respectivement l'administrateur unique, le cas échéant, sont rééligibles et toujours révocables. Le Conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président. Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de dépôt et de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, de même que l'administrateur unique, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la Société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Les mandats de membres du Conseil d'Administration sont rémunérés ou pas à la libre discrétion de l'assemblée générale.

En outre, le mandat de tout membre du Conseil d'Administration, personne physique, prend fin, de plein droit, sans possibilité de renouvellement, au jour de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue au cours de l'année durant laquelle l'intéressé atteint l'âge de 70 ans

Art. 9. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration, ou l'administrateur unique, est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du Conseil d'Administration. La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au Conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

Le Conseil d'Administration, ou l'administrateur unique, peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tous temps.

La Société se trouve engagée vis-à-vis des tiers, par la signature collective de deux administrateurs dont obligatoirement la signature d'un administrateur de classe B, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil d'administration, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique en présence d'administrateur unique.

Les décisions visées ci-dessous ou toute mesure conduisant en pratique aux mêmes conséquences que celles auxquelles conduirait l'une de ces décisions, doivent, qu'elles concernent la Société ou l'une quelconque de ses filiales (les "Filiales"), être préalablement autorisées par le Conseil d'Administration statuant dans les conditions prévues à l'article 10 des statuts:

i) l'arrêté des comptes annuels sociaux et consolidés de la Société et des Filiales et la proposition d'affectation de leurs résultats;

ii) toute modification substantielle de l'activité de la Société ou de ses Filiales;

iii) toute acquisition ou cession d'immobilisations (autre que celles visées au (v) ci-après) d'un montant unitaire supérieur à 2.000 (deux mille) euros HT;

iv) toute souscription d'emprunts, toute mise en place de financement, toute délivrance de cautions, d'avaux ou de garanties, tout octroi de nantissements, d'hypothèques ou toutes autres mises en gage de biens de la Société ou des Filiales;

v) toute création/constitution, acquisition, cession ou apport (par quelque mode que ce soit) de société, entreprise, filiale, joint-venture, fonds de commerce, succursale, branche d'activité/de fonds de commerce, groupement d'intérêt économique, association, trust, société en participation, société créée de fait ou tout autre entité de quelque nature que ce soit, toute prise de participation au capital de sociétés tierces;

vi) toute acquisition, cession ou apport (par quelque mode que ce soit) de titres de participation au capital de toute société, détenues, directement ou indirectement, par la Société ou les Filiales;

vii) tout octroi de prêt ou d'avance en compte courant au profit de toute personne morale autre qu'une Filiale;

viii) toute décision définitive relative à un litige ou à une procédure arbitrale ou à une transaction à laquelle la Société ou une Filiale est partie si le montant de la demande formulée par, ou à l'encontre de, la Société ou une Filiale est supérieur à 500 (cinq cents) euros;

ix) toute introduction en bourse ou offre au public de titres de la Société ou d'une Filiale;

x) tout transfert, par un ou plusieurs associés, de valeurs mobilières émises par la Société au profit d'un tiers appelé à exercer un mandat social et/ou une activité salariée au sein de la Société ou de l'une de ses Filiales.

Tout administrateur peut prendre connaissance, au siège social, de toutes les informations qui sont transmises au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration, ou l'administrateur unique, représente la Société en justice, et les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son Conseil d'Administration, sinon représentée par son administrateur unique. Les exploits pour ou contre la Société sont valablement faits au nom de la Société seule.

Art. 10. Réunion du Conseil d'administration. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs au moins trois (3) jours ouvrables avant la date de la réunion par courrier recommandé, email ou lettre simple au choix de celui qui convoque ou tout autre moyen prévu par la loi.

Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Chaque administrateur peut se faire représenter dans les réunions du Conseil d'Administration par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être lui-même administrateur de la Société.

Chaque administrateur dispose d'une voix. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des voix dont disposent les administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix celle du président est prépondérante.

Au cas où un membre du Conseil d'Administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du Conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le Conseil d'Administration peut délibérer au moyen d'un réseau de visioconférences. La délibération est mise en réseau à partir du siège social. Le procès-verbal des délibérations arrêtées par visioconférence est rédigé au siège social par le secrétaire du Conseil d'Administration.

Il est envoyé aux membres du Conseil d'Administration endéans les quinze jours de la réunion. Ceux-ci feront connaître par écrit au secrétaire leur approbation ou leurs objections.

Si au cours d'une délibération par visioconférence une dissidence substantielle entre les membres du Conseil d'Administration devait naître, tout administrateur est en droit de demander le renvoi du sujet qui en est à l'origine à une prochaine réunion du Conseil d'Administration qui se tiendra endéans les 30 jours à Luxembourg, les membres étant physiquement présents ou dûment représentés. Le premier alinéa de cet article est alors d'application.

A défaut d'autres dispositions plus restrictives prévues, le cas échéant, dans le règlement intérieur sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Toute réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

La Société peut à son choix établir un règlement intérieur contraignant pour tous les administrateurs, qui arrête toutes autres mesures complémentaires relatives aux réunions qui se tiennent à distance.

Le Conseil d'Administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du Conseil d'Administration qui font connaître leurs décisions en retour et par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du Conseil d'Administration. Les extraits des décisions du Conseil d'Administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 11. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 12. Surveillance de la Société. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 13. Année Sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Chaque année le 31 décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le Conseil d'Administration, respectivement l'administrateur unique, établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 14. Convocation Assemblée Générale. Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation, faite par courrier recommandé huit jours avant l'assemblée ou selon les formes prévues par la loi, par le Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, un ou plusieurs actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du Conseil d'Administration, à son défaut par deux administrateurs.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société.

Art. 15. Conditions d'admission aux Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 16. Assemblée Générale. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de juin à 11h30 au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration, respectivement l'administrateur unique, est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 17. Dissolution et Liquidation. L'assemblée générale peut décider, dans les conditions de présence et de vote prévues pour la modification des statuts sociaux, la dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, pour quelque cause que ce soit, sauf dans le cas de fusion ou de scission de la Société, l'assemblée générale des actionnaires nomme un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, actionnaires ou non, et détermine leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle se réunira en 2014.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

- Monsieur COUTELLE Emmanuel, précité:	35.000 actions
- Monsieur BREMBILLA Enguerran, précité:	7.500 actions
- Monsieur Patrice FAVIERE, précité:	7.500 actions
Total: cinquante mille	(50.000) actions

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant l'intégralité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés à la fonction d'administrateurs:

- Monsieur BUSTAMANTE Pierre, né le 16 novembre 1977 à Saint-Cloud (F), demeurant professionnellement au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, administrateur de classe A
- Monsieur COUTELLE Emmanuel, précité, administrateur de classe A
- Monsieur BREMBILLA Enguerran, précité, administrateur de classe A
- Monsieur Patrice FAVIERE, précité, administrateur de classe A
- Monsieur Jean NAVEAUX, conseiller économique, né à Villers-la-Loue (Belgique) le 30 avril 1943, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 113 route d'Arlon, administrateur de classe B

Monsieur Emmanuel COUTELLE, précité, est nommé Président du Conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE ECCA, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11A, Boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg B 131.089.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2018.

Quatrième résolution

L'adresse de la Société est fixée à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. COUTELLE, P. FAVIERE, E. BREMBILLA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 février 2013. Relation: LAC/2013/6161. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013023813/332.

(130029431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

InfraMinervois Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 33.735.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 166.944.

In the year two thousand and twelve, the twenty-first day of December,
 Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
 was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the sole shareholder of InfraMinervois Holding, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 166.944 (the "Company"). The Company has

been incorporated on January 26th, 2012 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 854 on March 31st, 2012 on page 40.981. The articles of association have been amended by the abovementioned notary on March 16th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1214 on May 15th, 2012 on page 58.264 (the "Articles").

There appeared

«InfraMed Infrastructure», a French company with registered office at 19, Avenue de l'Opéra, Paris 75001, France, registered with the Company and Trade Register of Paris under number 522.811.413 (the "Sole Shareholder").

here represented by Regis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 33,000,000.- (thirty three million US Dollars) by the issuance of 3,300,000,000 (three billion three hundred million) shares with a value of USD 0.01 (one US Dollar Cent) each;

2. Subscription and payment of all additional issued shares by the Sole Shareholder, by contribution in kind;

3. Creation of classes of shares in the share capital of the Company namely mandatory redeemable preference shares (the MRPS) all having a nominal value of USD 0.01 (one cent of US Dollar) each;

4. Conversion of 3,300,000,000 (three billion three hundred million) existing shares in the share capital of the Company into MRPS;

5. Subsequent amendment and restatement of articles 6, 20, and 21 in order to reflect inter alia the capital increase and the creation of MRPS adopted under item 1 and item 2 above;

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of KPMG Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the registration of (i) the capital increase and (ii) the MRPS in the register of shareholders of the Company.

7. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 33,000,000- (thirty three million US Dollars) by the issuance of 3,300,000,000 (three billion three hundred million) shares with a value of USD 0.01 (one US Dollar Cent) each.

As a consequence, the corporate capital of the Company is equal to an amount of USD 33,735,500 (thirty three million seven hundred thirty five thousand and five hundred US Dollars) represented by 3,373,550,000 (three billion three hundred seventy three million five hundred and fifty thousand) shares with a par value of USD 0.01 (one US Dollar Cent) each.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

There now appeared Mr. Regis Galiotto, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given under private seal, which will remain attached to the present deed.

The appearing person declared to subscribe for and fully pay 3,300,000,000 (three billion three hundred million) shares with a par value of USD 0.01 (one US Dollar Cent) each, for a total amount of USD 33,000,000- (thirty three million US Dollars) by the contribution in kind consisting in a corresponding portion of the share premium (the "Contribution in Kind").

Description of the contribution in kind

The appearing person stated that:

The Value of the Contribution in Kind has been confirmed by the board of managers of the Company (the "Board") at the amount of USD 33,000,000-(thirty three million US Dollars as at 18 December 2012.

Proof of the ownership and the value of the Contribution in Kind have been given to the undersigned notary on the basis of a valuation report made by the Board.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to create classes of mandatory redeemable preference shares (the MRPS) all having a nominal value of USD 0.01 (one cent of US Dollar) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to convert 3,300,000,000 (three billion three hundred million) existing shares in the share capital of the Company into 3,300,000,000 (three billion three hundred million) MRPS.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the articles 6, 20 and 21 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that they read henceforth as follows:

" Art. 6. Capital.

6.1 The share capital is set at USD 33,735,500 (thirty three million seven hundred thirty five thousand and five hundred US Dollars) represented by 73,550,000 (seventy three million five hundred and fifty thousand) ordinary shares (the Ordinary Shares) and 3,300,000,000 (three billion three hundred million) mandatory redeemable preference shares (the MRPS) in registered form, having a par value of USD 0.01 (one cent US Dollar) each, all subscribed and fully paid-up. The Ordinary Shares and the MRPS are individually referred to as a Share and collectively as the Shares.

6.2. Ordinary Shares

All Ordinary Shares shall be identical in all respects.

6.3 MRPS

(i) All MRPS shall be identical in all respects.

(ii) Redemption:

(1) Redeemable Shares: The MRPS are redeemable shares in accordance with the provisions of these Articles. Subscribed and fully paid-up MRPS shall be redeemable (a) upon request of the MRPS holders and (b) in accordance with these Articles mandatorily after ten (10) years as from the date of issuance of the MRPS. The redemption of the MRPS can only be made by using sums available in accordance with article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Company or the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption). Redeemed MRPS may be cancelled upon request of the board of shareholders of the Company by an affirmative vote of the General Meeting held in accordance with Article 17.

(2) Redemption Price: Except as provided otherwise (i) in these Articles or (ii) by a written agreement which may be entered into among the Company and the MRPS shareholder(s), the redemption price of one MRPS to be paid in cash or in kind will be equal to the nominal value of one MRPS, increased/decreased by (i) accrued and unpaid Preferred Dividends attached to such MRPS as defined in section 20.2 to the extent that the Company has sufficient reserves available for distribution and by (ii) a 95% participation in the MRPS's Holders Rights. MRPS's holders rights are equal to the Company's accumulated profits/losses multiplied by the ratio (i) share capital represented by MRPS divided by (ii) the total share capital of the Company (the "MRPS's Holders Rights").

(3) Redemption Procedure: Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the Company and the MRPS holder(s), at least three (3) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail to each registered MRPS holder, at his or her address last shown in the register of shareholders, notifying such MRPS holder of the number of MRPS so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the MRPS to the Company for redemption and the anticipated date of the general meeting of shareholders resolving on the redemption of MRPS. The redemption price of such MRPS shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

(iii) Conversion:

(1) The MRPS are convertible into Ordinary Shares upon request of the MRPS holders. The nominal value of each MRPS, increased/decreased by (i) accrued and unpaid Preferred Dividends as defined in Article 20.2 to the extent that the Company has sufficient reserves available for distribution and by (ii) a 95% participation in the MRPS's Holders Rights shall be converted into the Fair Market Value of the Ordinary Shares equivalent.

The Fair Market Value of the Company shall be determined by the managers of the Company and shall be at least equal to the Company's net equity value.

(2) In a reasonable period of time following the receipt by the Company of the conversion request, the Ordinary Shares shall be delivered by the Company at the conversion ratio of Article 6.3 (iii) 1 above.

6.4 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

" 20. Allocation of profits.

20.1 The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

20.2 Each MRPS holder shall be entitled to a Preferred Dividend as and when declared at the annual rate of 0.1 per cent (0.1%) calculated on the percentage of share capital held by such MRPS holder in the Company, which shall be accrued and be calculated assuming a 365 day year.

The Preferred Dividend defined above will accrue to the extent the company has profits available for distribution.

20.3 The shareholder(s) determine(s) how the surplus, after payment of the Preferred Dividend, is allocated. It may allocate such balance to the payment of an ordinary dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

20.4 After payment of the Preferred Dividend, in case the General Meeting decides to proceed with the payment of a dividend as foreseen in Article 20.3 each Ordinary Shares shareholder shall be entitled to a fraction of the total profit distributed in proportion to the percentage of the share capital held by him/it in the Company.

20.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Manager or, as the case may be, the Board may decide to pay interim ordinary dividends to the shareholder(s) before the end of the year on the basis of a statement of accounts showing (i) that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles of Incorporation (ii) after Preferred Dividend provisioning and that any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

" 21. Dissolution - Liquidation.

"21.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company subject to Article 21.2 below.

21.2 After payment of all third party debts and liabilities of the company or deposit of any funds to that effect, the MRPS holder or, in case there is a plurality of MRPS holders, each MRPS holder will be entitled to an amount payable in cash or in kind equal to its accrued and unpaid dividends, (to the extent that the Company has sufficient reserves available for distribution) if any, and to the reimbursement of the percentage of capital held by each of them in the Company.

21.3 After payment of all debts and liabilities of the Company (including all shareholders' claims) and after payment of all accrued and unpaid Preferred Dividends with regard to the MRPS (to the extent that the Company has sufficient reserves available for distribution) and reimbursement of the share capital of the MRPS and any connected reserve accounts or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the Ordinary Shares holders in proportion to the percentage of share capital held by each of them in the Company."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of KPMG Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the registration of (i) the capital increase and (ii) the MRPS in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven thousand Euros (7,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-et-un décembre,

Pardevant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de InfraMinerVois Holding, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.944 (la «Société»). La Société a été constituée le 26 janvier 2012 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 854, le 31 mars 2012, page 40.981. Les statuts ont été modifiés par le notaire désignés ci-dessus le 16 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1214, le 15 mai 2012, page 58.264 (les Statuts).

A comparu

«InfraMed Infrastructure», une société française ayant son siège social au 19, Avenue de l'Opéra, Paris 75001, France, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 522.811.413 (l'Associé Unique), représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 33.000.000 (trente-trois millions US Dollars) par émission de 3.300.000.000 (trois milliards trois cents millions) parts sociales d'une valeur nominale de USD 0,01 (un Cent) chacune;

2. Souscription et paiement de tous les nouvelles parts sociales émises par l'Associé Unique par apport en nature;

3. Création de catégories de parts sociales dans le capital social de la Société à savoir des parts sociales privilégiées obligatoirement remboursables (PSPOR) ayant toutes une valeur nominale de USD 0,01 (un cent) chacune;

4. Conversion de 3.300.000.000 (trois milliards trois cents millions) parts sociales existantes dans le capital social de la Société en PSPOR;

5. Modification subséquente et refonte des articles 6, 20 et 21 des Statuts afin de refléter, entre autres, l'augmentation de capital et la création de PSPOR adoptée au point 3. et au point 4. ci-dessus;

6. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de KPMG Luxembourg pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement (i) de l'augmentation de capital et (ii) des PSPOR dans le registre des parts sociales de la Société;

7. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 33.000.000 (trente-trois millions US Dollars) par émission de 3.300.000.000 (trois milliards trois cents millions) d'une valeur nominale de USD 0,01 (un Cent) chacune.

Par conséquent, le capital social de la Société s'élève à USD 33.735.500 (trente-trois millions sept cent trente-cinq mille cinq cents US Dollars) représenté par 3.373.550.000 (trois milliards trois cent soixante treize millions cinq cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 0,01 (un Cent) chacune.

Intervention de rapporteur - Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes M. Regis Galiotto, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, qui restera annexée aux présentes.

Le comparant a déclaré souscrire 3.300.000.000 (trois milliards trois cents millions) parts sociales d'une valeur nominale de USD 0,01 (un Cent) chacune, pour un montant total de USD 33.000.000 (trente-trois millions US Dollars) et de les payer entièrement par un apport en nature consistant en une portion de la prime d'émission (l'«Apport en Nature»).

Description de la l'apport en nature

Le comparant a déclaré que:

La valeur de l'Apport en Nature a été confirmée par le conseil de gérance de la Société (le «Conseil») à un montant de USD 33.000.000 (trente-trois millions US Dollars) au 18 décembre 2012.

La preuve de la détention et de la valeur de l'Apport en Nature ont été donné au notaire instrumentant par un rapport de confirmation rédigé par le Conseil.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de créer des parts sociales privilégiées obligatoirement remboursables («PSPOR») ayant toutes une valeur nominale de USD 0,01 (un cent) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de convertir 3.300.000.000 (trois milliards trois cents millions) parts sociales existantes dans le capital social de la Société en 3.300.000.000 (trois milliards trois cents millions) PSPOR.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les articles 6, 20 et 21 des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus de sorte qu'ils auront la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital.**

6.1 Le capital social est fixé à USD 33.735.500 (trente-trois millions sept cent trente-cinq mille cinq cents US Dollars), représenté par 73.550.000 (soixante-treize millions cinq cent cinquante mille) parts sociales ordinaires (les Parts sociales Ordinaires) et 3.300.000.000 (trois milliards trois millions) parts sociales privilégiées obligatoirement remboursables (les PSPOR) sous forme nominative, ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un cent) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Les Parts sociales Ordinaires et les PSPOR étant individuellement dénommées une Part Sociale et collectivement les Parts sociales.

6.2 Les Parts sociales Ordinaires

Toutes les Parts sociales Ordinaires sont strictement identiques les unes par rapport aux autres.

6.3 Les PSPOR

(i) Toutes les PSPOR sont strictement identiques les unes par rapport aux autres.

(ii) Remboursement:

(1) Parts sociales Remboursables: Les PSPOR sont des parts sociales remboursables conformément aux termes de ces Statuts. Les PSPOR souscrites et entièrement libérées seront remboursables (a) sur demande des détenteurs de PSPOR, et (b) conformément aux termes et conditions régissant les Statuts, obligatoirement remboursables dix (10) ans après la date d'émission desdites PSPOR. Le remboursement des PSPOR ne peut être opéré que grâce à des montants disponibles conformément à l'article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, y compris la réserve extraordinaire constituée à partir de fonds reçus par la Société ou les produits d'une nouvelle émission effectuée aux fins de ce rachat). Les PSPOR rachetées peuvent être annulées sur demande des associés de la Société par vote affirmatif de l'Assemblée Générale tenue conformément à l'Article 17 des Statuts.

(2) Prix de Rachat: à moins de disposition contraire (i) contenue dans les présents Statuts ou (ii) résultant d'une convention écrite susceptible d'être conclue entre la Société et le ou les associés détenteurs de PSPOR, le prix de rachat d'une PSPOR payé en numéraire ou en nature sera égal à la valeur nominale d'une PSPOR, augmentée/diminuée (i) des Dividendes Préférentiels courus et non versés attachés à cette PSPOR tels que définis à l'article 20.2 à la condition que la Société dispose de réserves distribuables suffisantes pour une telle distribution et (ii) une participation de 95% dans les Droits des Détenteurs des PSPOR. Les Droits des Détenteurs des PSPOR correspondent au montant des bénéfices/pertes cumulés de la Société multiplié par le rapport entre (i) le capital représenté par les PSOR et (ii) l'intégralité du capital social de la Société (les "Droits des Détenteurs des PSPOR»).

(3) Procédure de rachat: à moins de convention écrite susceptible d'être conclue entre la Société et le ou les associés détenteurs de PSPOR, trois (3) jours au moins avant la date du rachat, un avis écrit sera expédié par lettre recommandée à chacun des associés détenteurs de PSPOR à sa dernière adresse indiquée au registre des associés, indiquant à cet associé le nombre de PSPOR à être ainsi rachetées, et spécifiant la date de rachat, le prix de rachat, les procédures exigées pour soumettre les PSPOR à la Société en vue du rachat, et la date prévue pour l'Assemblée Générale réunie en vue de décider le rachat des PSPOR. Le prix de rachat de ces PSPOR sera payable à l'ordre de la personne dont le nom figure au registre des associés comme étant leur propriétaire, sur le compte bancaire communiqué à la Société par cet associé avant la date de rachat.

(iii) Conversion:

(1) Les PSPOR sont convertibles en Parts Sociales Ordinaires à la demande des titulaires de PSPOR à la Valeur de Marché des Parts Sociales Ordinaires équivalente à la valeur nominale des PSPOR, augmentée/diminuée (i) des Dividendes Préférentiels courus et non versés attachés à ce PSPOR tels que définis à l'article 20.2 à la condition que la Société dispose de réserves distribuables suffisantes pour cette distribution et (ii) une participation de 95% dans les Droits des Détenteurs des PSPOR.

La Valeur de Marché de la Société est déterminée par les gérants de la Société et doit être au moins égale à la valeur de l'actif net de la Société.

(2) Dans un délai raisonnable à compter de la réception par la Société de la demande de conversion, les Parts Sociales Ordinaires doivent être délivrées par la Société conformément au ratio de l'article 6.3 (iii) 1 ci-dessus.

6.4 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

« **Art. 20. Affectation des bénéfices.**

20.1 Le solde créateur de la Société repris dans l'inventaire annuel, après déduction des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets de la Société sont déduits et affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

20.2 Chaque titulaire de PSPOR a droit à un Dividende Préférentiel tel que et quand déclaré à un taux annuel de un dixième de pour cent (0,1%) calculé sur le pourcentage du capital social détenu par ce détenteur de PSPOR dans la Société, capital social étant le capital social de la Société souscrit par cet associé. Le Dividende Préférentiel défini ci-dessus courus à la condition que la Société aie des bénéfices distribuables suffisants.

20.3 L'Assemblée Générale décide, après paiement du dividende préférentiel, de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende ordinaire, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

20.4 Après paiement du dividende cumulatif préférentiel, au cas où l'Assemblée Générale déciderait de procéder au paiement d'un dividende tel que prévu à l'Article 20.3, chaque associé détenteur de Parts Sociales Ordinaires aura droit à une fraction du bénéfice total distribué en proportion du pourcentage du capital qu'il détient dans la Société, le capital désignant le capital social de la Société souscrit par cet associé.

20.5 Nonobstant les provisions précédentes, le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil pourra décider de payer des dividendes intérimaires aux associé(s) avant la fin de l'année sur base d'états financiers montrant que (i) les fonds sont suffisants pour une telle distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes devant être affectées à une réserve conformément à la Loi de 1915 ou conformément aux présents statuts (ii) après provision des dividendes préférentiels et que les sommes ainsi distribuées ne correspondent pas à des bénéfices réellement acquis sont remboursés par le(s) associé(s).

« 21. Dissolution - Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société, sous réserve des dispositions de l'Article 21.2 ci-dessous.

21.2 Après paiement de toutes dettes envers des tiers et apurement des passifs de la Société, ou le dépôt de tous fonds destinés à ces fins, l'associé détenteur de PSPOR ou, au cas où il y aurait pluralité d'associés détenteurs de PSPOR, chacun des associés détenteurs de PSPOR aura droit à percevoir un montant payable en numéraire ou en nature égal à ses dividendes courus et non versés, (sous réserve que la Société dispose de réserves distribuables suffisantes) s'il en est, et au remboursement du pourcentage du capital détenu par chacun d'entre eux dans la Société.

21.3 Après paiement de toutes dettes et apurement des passifs de la Société (y compris en cela toutes les créances dans le chef des associés) et après le paiement de tous les dividendes courus et non versés relatifs aux PSPOR (sous réserve que la Société dispose de réserves distribuables suffisantes) et après le remboursement du capital ayant trait aux PSPOR, ou le dépôt de tous fonds destinés à ces fins, le surplus sera versé aux associés détenteurs d'Actions Ordinaires en proportion du pourcentage du capital détenu par chacun d'eux dans la Société.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé quel qu'il soit de KPMG Luxembourg afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement (i) de l'augmentation de capital et (ii) des PSPOR dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à sept mille Euros (7.000.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. Relation: LAC/2012/63298. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013024088/338.

(130029209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Highland VIIB - PRI (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 69.024,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 146.565.

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of December,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Highland VIIB - PRI (1) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.565 (the Company). The Company was incorporated on May 14, 2009, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1278 dated July 2, 2009. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on December 2, 2010, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 323 dated February 17, 2011.

There appeared:

Highland Capital Partners VII-B Limited Partnership, a limited partnership organised under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 92 Hayden Avenue, Lexington, MA 02421, registered with the Registrar of Companies of the State of Delaware under number 0508841224052601 (the Sole Shareholder),

here represented by Maître Tulay Sonmez, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

which power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, was attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all of the twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, thirteen thousand four hundred and twenty-seven (13,427) class A shares, one thousand eight hundred and fifty (1,850) class A1 shares, five thousand eight hundred and sixty-nine (5,869) class A2 shares, ten thousand seven hundred and five (10,705) class B shares, three thousand nine hundred and thirty-one (3,931) class C shares, six thousand two hundred and forty-five (6,245) class D shares and four thousand and thirty-five (4,035) class E shares, all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, subscribed and fully paid-up, representing the entirety of the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Creation of a new class of shares, being the class F "tracker" shares (the Class F Shares), having a nominal value of one euro (EUR 1) each, which will have such rights and features as set out in the Articles as they are proposed to be amended in items 5. and 6. of this agenda;

3. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of ten thousand four hundred and sixty-two euro (EUR 10,462) in order to bring the said share capital from its current amount of fifty-eight thousand five hundred and sixty-two euro (EUR 58,562), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, thirteen thousand four hundred and twenty-seven (13,427) class A shares, one thousand eight hundred and fifty (1,850) class A1 shares, five thousand eight hundred and sixty-nine (5,869) class A2 shares, ten thousand seven hundred and five (10,705) class B shares, three thousand nine hundred and thirty-one (3,931) class C shares, six thousand two hundred and forty-five (6,245) class D shares and four thousand and thirty-five (4,035) class E shares, all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to an amount of sixty-nine thousand and twenty-four euro (EUR 69,024), by way of the issue of ten thousand four hundred and sixty-two (10,462) new Class F Shares;

4. Subscription for the new shares and payment of the share capital increase specified under item 3. above;

5. Amendment to article 5.1. of the Articles in order to reflect the creation and issuance of the new Class F Shares as proposed above;

6. Amendment to article 16.2. of the Articles;

7. Amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, to any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg and to any partner or employee of Capita Fiduciary Group, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholder's register of the Company; and

8. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to create a new class of shares of the Company, being the class F "tracker" shares (the Class F Shares), having a nominal value of one euro (EUR 1) each, which will have such rights and features as set out in the Articles as they will be amended pursuant to the below resolutions.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ten thousand four hundred and sixty-two euro (EUR 10,462) in order to bring the said share capital from its current amount of fifty-eight thousand five hundred and sixty-two euro (EUR 58,562), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, thirteen thousand four hundred and twenty-seven (13,427) class A shares, one thousand eight hundred and fifty (1,850) class A1 shares, five thousand eight hundred and sixty-nine (5,869) class A2 shares, ten thousand seven hundred and five (10,705) class B shares, three thousand nine hundred and thirty-one (3,931) class C shares, six thousand two hundred and forty-five (6,245) class D shares and four thousand and thirty-five (4,035) class E shares, all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to an amount of sixty-nine thousand and twenty-four euro (EUR 69,024), by way of the issue of ten thousand four hundred and sixty-two (10,462) new Class F Shares.

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and Payment

Highland Capital Partners VII-B Limited Partnership, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to ten thousand four hundred and sixty-two (10,462) newly issued Class F Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, and to have them fully paid up at the price of ten thousand four hundred sixty-two euro and thirteen cents (EUR 10,462.13), of which (i) ten thousand four hundred and sixty-two euro (EUR 10,462) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, and (ii) the balance, i.e. thirteen cents (EUR 0.13) to the share premium account of the Company connected to the Class F Shares, by way of a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of ten thousand four hundred sixty-two euro and thirteen cents (EUR 10,462.13) that it held against the Company (the Receivable).

Further, it was evidenced by a certificate dated December 6, 2012, issued jointly by Highland Capital Partners VII-B Limited Partnership and the Company that at the date of such certificate:

- «1. the Sole Shareholder is the owner of the Receivable;
- 2. the Sole Shareholder is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable, which is freely transferable;
- 3. the value of the Receivable is ten thousand four hundred sixty-two euro and thirteen cents (EUR 10,462.13); and
- 4. upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Receivable will be extinguished by way of confusion for the purpose of article 1300 of the Luxembourg civil code.»

Said certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further the increase in share capital, as follows:

	Shares
Highland Capital Partners VII-B Limited Partnership	12,500 Ordinary Shares
	13,427 Class A Shares
	1,850 Class A1 Shares
	5,869 Class A2 Shares
	10,705 Class B Shares
	3,931 Class C Shares
	6,245 Class D Shares
	4,035 Class E Shares
	10,462 Class F Shares
Total:	69,024 Shares

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend Article 5.1. of the Articles which shall be reworded as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is set at sixty-nine thousand and twenty-four euro (EUR 69,024), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) ordinary shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Ordinary Shares, and individually, an Ordinary Share), thirteen thousand four hundred and twenty-seven (13,427) class A shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A Shares, and individually, a Class A Share), one thousand eight hundred and fifty (1,850) class A1 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A1 Shares, and individually, a Class A1 Share), five thousand eight hundred and sixty-nine (5,869) class A2 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A2 Shares, and individually, a Class A2 Share), ten thousand seven hundred and five (10,705) class B shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class B Shares, and individually, a Class B Share), three thousand nine hundred and thirty-one (3,931) class C shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class C Shares, and individually, a Class C Share), six thousand two hundred and forty-five (6,245) class D shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class D Shares, and individually, a Class D Share), four thousand and thirty-five (4,035) class E shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class E Shares, and individually, a Class E Share) and ten thousand four hundred and sixty-two (10,462) class F shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class F Shares, and individually, a Class F Share, and together with the Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class A1 Shares, the Class A2 Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Shares, and individually and irrespectively to the class of shares it belongs, a Share).

The Company may also create and issue additional classes of shares to be designated distinctively as a class that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track. The Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class A1 Shares, the Class A2 Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares constitute separate classes of shares in the Company, but rank *pari passu* in all respects save as hereinafter specifically provided.

The Class A Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class A shares of its fully owned subsidiary, Highland VII B - PRI (2) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.566 (the Subsidiary).

The Class A1 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class A1 shares of the Subsidiary.

The Class A2 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class A2 shares of the Subsidiary.

The Class B Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class B shares of the Subsidiary.

The Class C Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class C shares of the Subsidiary.

The Class D Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class D shares of the Subsidiary.

The Class E Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class E shares of the Subsidiary.

The Class F Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class F shares of the Subsidiary."

Sixth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting further resolves to amend Article 16.2. of the Articles which shall be reworded as follows:

" **16.2.** After the allocation of any profits to the statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the shares of each class, pro rata to the capital invested by each of them in respect of their shares (nominal value and, as the case may be, share premium), shall be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the shares of such class, minus (ii) any costs directly related to such investment, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

(b) for the avoidance of any doubt:

- the holders of the Class A Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class A shares of the Subsidiary (the Class A Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class A Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class A1 Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A1 Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class A1 shares of the Subsidiary (the Class A1 Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class A1 Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class A2 Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A2 Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class A2 shares of the Subsidiary (the Class A2 Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class A2 Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class B Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class B Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class B shares of the Subsidiary (the Class B Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class B Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class C Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class C Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class C shares of the Subsidiary (the Class C Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class C Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class D Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class D Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class D shares of the Subsidiary (the Class D Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class D Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class E Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class E Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class E shares of the Subsidiary (the Class E Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class E Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers; and

- the holders of the Class F Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class F Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class F shares of the Subsidiary (the Class F Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class F Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

(c) the general meeting of the shareholders has discretionary power to dispose of the remainder (if any) of the profits which are not derived by the Company from a specific investment which performance and returns are tracked by a particular class of shares. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve

or carry it forward. In case of declaration of payment by the general meeting of the shareholders of all or part of the remainder of the profits as dividends, such dividends will be paid to the holders of Ordinary Shares on a pro rata basis to the number of Ordinary Shares held by them."

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorised any manager of the Company, any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg and any partner or employee of Capita Fiduciary Group, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand Euros (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dixième jour du mois de décembre,

par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Highland VII B - PRI (1) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.565 (la Société). La Société a été constituée le 14 mai 2009 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1278 du 2 juillet 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant en date du 2 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 323 du 17 février 2011.

A comparu:

Highland Capital Partners VII-B Limited Partnership, une société en commandite (limited partnership) organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 92 Hayden Avenue, Lexington, MA 02421, immatriculée au Registre des Sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 050884122-4052601 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Tulay Sonmez, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, les treize mille quatre cent vingt-sept (13.427) parts sociales de classe A, les mille huit cent cinquante (1.850) parts sociales de classe A1, les cinq mille huit cent soixante-neuf (5.869) parts sociales de classe A2, les dix mille sept cent cinq (10.705) parts sociales de classe B, les trois mille neuf cent trente et une (3.931) parts sociales de classe C, les six mille deux cent quarante-cinq (6.245) parts sociales de classe D et les quatre mille trente-cinq (4.035) parts sociales de classe E, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, souscrites et entièrement libérées, représentant l'intégralité du capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Création d'une nouvelle classe de parts sociales, soit les parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F), ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, qui auront les droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les Statuts qui font l'objet d'une modification concernant les points 5. et 6. du présent ordre du jour;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix mille quatre cent soixante-deux euros (EUR 10.462) afin de porter le capital social de son montant actuel de cinquante-huit mille cinq cent soixante-deux euros (EUR 58.562) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, les treize mille quatre cent vingt-sept (13.427) parts sociales de classe A, mille huit cent cinquante (1.850) parts sociales de classe A1, cinq mille huit cent soixante-neuf (5.869) parts sociales de classe A2, dix mille sept cent cinq (10.705) parts sociales de classe B, trois mille neuf cent trente et une (3.931) parts sociales de classe C, six mille deux cent quarante-cinq (6.245) parts sociales de classe D et quatre mille trente-cinq (4.035) parts sociales de classe E, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro

(EUR 1) chacune, à soixante-neuf mille vingt-quatre euros (EUR 69.024), par l'émission de dix mille quatre cent soixante-deux (10.462) nouvelles parts sociales de classe F ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

4. Souscription aux nouvelles parts sociales et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 3 ci-dessus;

5. Modification de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter l'émission des nouvelles parts sociales proposée au point 2 ci-dessus;

6. Modification de l'article 16.2. des Statuts;

7. Modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg et à tout associé ou employé de Capita Fiduciary Group, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement renommées dans le registre des associés de la Société. Et

8. Divers.

Ces faits exposés, la partie comparante, agissant par le biais de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer une nouvelle classe de parts sociales, soit les parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, qui auront les droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les Statuts tels que modifiés en vertu des résolutions suivantes.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de dix mille quatre cent soixante-deux euros (EUR 10.462) afin de porter le capital social de son montant actuel de cinquante-huit mille cinq cent soixante-deux euros (EUR 58.562) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, les treize mille quatre cent vingt-sept (13.427) parts sociales de classe A, mille huit cent cinquante (1.850) parts sociales de classe A1, cinq mille huit cent soixante-neuf (5.869) parts sociales de classe A2, dix mille sept cent cinq (10.705) parts sociales de classe B, trois mille neuf cent trente et une (3.931) parts sociales de classe C, six mille deux cent quarante-cinq (6.245) parts sociales de classe D et quatre mille trente-cinq (4.035) parts sociales de classe E, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à soixante-neuf mille vingt-quatre euros (EUR 69.024), par l'émission de dix mille quatre cent soixante-deux (10.462) nouvelles parts sociales de classe F ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante aux nouvelles Parts Sociales de Classe F et la libération intégrale de l'augmentation du capital social:

Souscription et Libération

Highland Capital Partners VII-B Limited Partnership, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à dix mille quatre cent soixante-deux (10.462) Parts Sociales de Classe F nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement au prix de dix mille quatre cent soixante-deux euros et treize cents (EUR 10.462,13), dont (i) dix mille quatre cent soixante-deux euros (EUR 10.462) sont affectés au compte capital social nominal de la Société, et (ii) la différence, i.e. treize cents (EUR 0,24) à un compte de prime d'émission de la Société lié aux Parts Sociales de Classe F, par un apport en nature composé d'une créance d'un montant de dix mille quatre cent soixante-deux euros et treize cents (EUR 10.462,13) qu'elle détient envers la Société (la Créance).

De plus, il résulte d'un certificat émis en date du 6 décembre 2012 conjointement par Highland Capital Partners VII-B Limited Partnership et la Société que, en date de ce certificat:

«1. L'Associé Unique est le propriétaire de la Créance;

2. L'Associé Unique est le seul autorisé à détenir la Créance et a le pouvoir de disposer de détenir la Créance, qui est librement cessible;

3. la valeur de la Créance est de dix mille quatre cent soixante-deux euros et treize cents (EUR 10.462,13); et

4. dès l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Créance sera éteinte par voie de confusion aux fins de l'article 1300 du code civil luxembourgeois.»

Ledit certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée décide de noter que suite à l'augmentation du capital social, l'actionnariat dans la Société se présente comme suit:

	Parts Sociales
Highland Capital Partners VII-B Limited Partnership	12.500 Parts Sociales Ordinaires
	13.427 Parts Sociales de Classe A
	1.850 Parts Sociales de Classe A1
	5.869 Parts Sociales de Classe A2
	10.705 Parts Sociales de Classe B
	3.931 Parts Sociales de Classe C
	6.245 Parts Sociales de Classe D
	4.035 Parts Sociales de Classe E
	<u>10.462 Parts Sociales de Classe F</u>
Total:	69.024 Parts Sociales

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à soixante-neuf mille vingt-quatre euros (EUR 69.024), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Sociale Ordinaire), treize mille quatre cent vingt-sept (13.427) parts sociales de classe A sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A, et individuellement, une Part Sociale de Classe A), mille huit cent cinquante (1.850) parts sociales de classe A1 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A1, et individuellement, une Part Sociale de Classe A1), cinq mille huit cent soixante-neuf (5.869) parts sociales de classe A2 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A2, et individuellement, une Part Sociale de Classe A2), dix mille sept cent cinq (10.705) parts sociales de classe B sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe B, et individuellement, une Part Sociale de Classe B), trois mille neuf cent trente et une (3.931) parts sociales de classe C sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe C, et individuellement, une Part Sociale de Classe C), six mille deux cent quarante-cinq (6.245) parts sociales de classe D sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe D, et individuellement, une Part Sociale de Classe D), quatre mille trente-cinq (4.035) parts sociales de classe E sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe E, et individuellement, une Part Sociale de Classe E), dix mille quatre cent soixante-deux (10.462) parts sociales de classe F sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe F, et individuellement, une Part Sociale de Classe F, et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe A1, les Parts Sociales de Classe A2, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D et les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales, et individuellement et indépendamment de la classe de parts sociales à laquelle elle appartient, une Part Sociale).

La Société peut également créer et émettre des autres classes de parts sociales qu'il faudra désigner différemment comme une classe qui tracera la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront. Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe A1, les Parts Sociales de Classe A2, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts sociales de Classe E et les Parts Sociales de Classe F forment des classes séparées de parts sociales dans la Société, mais ont les mêmes droits et obligations à tous égards sauf disposition particulière ci-après.

Les Parts Sociales de Classe A tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe A de sa filiale détenue entièrement, Highland VII B - PRI (2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 146.5616 (la Filiale).

Les Parts Sociales de Classe A1 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe A1 de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe A2 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe A2 de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe B tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe B de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe C tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe C de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe D tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe D de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe E tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe E de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe F tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe F de la Filiale."

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 16.2. des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

" **16.2.** Après l'affectation de tous bénéfices au compte de réserve statutaire et sous réserve de toutes dispositions obligatoires légales, tous les autres bénéfices seront distribués et payés comme suit:

(a) Les détenteurs des parts sociales de chaque classe, au prorata du capital investi par chacun d'entre eux pour leurs parts sociales (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission), auront droit à un dividende égal à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les actifs acquis avec les produits de la souscription aux parts sociales de cette classe, moins (ii) tous frais directement liés à cet investissement, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(b) En tout état de cause:

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe A au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe A de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe A), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe A1 au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A1 pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe A1 de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe A1), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A1, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe A2 au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A2 pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe A2 de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe A2), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A2, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe B au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe B pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe B de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe B), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe B, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe C au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe C pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe C de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe C), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe C, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe D au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe D pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts

sociales de classe D de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe D), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe D, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe E au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe E pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe E de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe E), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe E, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance; et

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe F au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe F pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe F de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe F), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe F, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance

(c) L'assemblée générale des associés a le pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus (le cas échéant) des bénéfices qui ne sont pas dérivés par la Société d'un investissement spécifique dont la performance et le rendement sont tracés par une classe de parts sociales spécifique. Elle peut en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à la réserve ou le reporter. En cas de déclaration de paiement par l'assemblée générale des associés de la totalité ou d'une partie du surplus des bénéfices sous forme de dividendes, ces dividendes seront versés aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sur une base proportionnelle au nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent."

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg et à tout associé ou employé de Capita Fiduciary Group, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille Euros (EUR 2.000.-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé, ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: T. SONMEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60019. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013024050/495.

(130028882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Abbey Re Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 118.751.

DISSOLUTION

In the year two thousand thirteenth, on the twenty-fifth day of January.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"FBD Holdings Plc.", an Irish company duly registered at FBD House, Bluebell, Dublin 12, Republic of Ireland, registered with the Companies Registration Office, Dublin Castle, Republic of Ireland under registration number 135882, owner of one million fifteen thousand seven hundred eighty (1,015,780) shares (the "Sole Shareholder")

represented by Arnaud BIERRY, corporate Director, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on January 16th, 2013.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

The appearing party is the Sole Shareholder of "ABBEY RE HOLDINGS S.à r.l.", a private limited liability company, having its registered office in L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on July 13, 2006, published in Mémorial C, number 1879 of October 6, 2006, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 118.751.

The Articles of Incorporation have been amended by deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, on December 13th, 2007, published in the Mémorial C, number 474 of February 2nd, 2008.

The appearing party, represented as aforesaid, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company and decides to dissolve and liquidate the Company with immediate effect.

The subscribed capital of the company is set twenty five million three hundred ninety four thousand five hundred euro (EUR 25,394,500-), represented by one million fifteen thousand seven hundred eighty (1,015,780) shares of twenty five euro (EUR 25) each, without nominal value, fully paid up.

Being the Sole Shareholder of the shares and liquidator of the Company the appearing party, represented as here above, declares that all assets have been realised, and property of all assets will be transferred to the sole shareholder that any and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for. Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the Sole Shareholder, irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, gives discharge to the Board of Managers for its mandate up to this date.

That the Sole shareholder declares that the dissolution and liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five years at registered office of the Company.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy. However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of, or reimbursement to the sole shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (by analogy of the article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication and subject to the non-respect by any creditor of the dissolved Company of the granting of guarantees.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be one thousand eight hundred thirty euros (EUR 1,830.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq janvier.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

«FBD Holdings Plc», une société irlandaise dûment enregistrée en République d'Irlande et ayant son siège social à FBD House, Bluebell, Dublin 12, République d'Irlande, enregistrée par le Companies Registration Office, Dublin Castle, République d'Irlande, sous le numéro 135882, propriétaire de un million quinze mille sept cent quatre-vingt (1.015.780) parts sociales ("l'Associée Unique")

représentée par Arnaud BIERRY, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 16 janvier 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La comparante est l'Associée Unique de la société à responsabilité limitée «ABBEY RE HOLDINGS S.à r.l.», avec siège social à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juillet 2006, publié au Mémorial C, numéro 1879 du 6 octobre 2006, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 118.751.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 474 du 23 février 2008.

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et décide de dissoudre et de liquider la Société avec effet immédiat.

Le capital social de la société est de vingt-cinq millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cents euros (25.394.500,-EUR), représenté par un million quinze mille sept cent quatre-vingts (1.015.780) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR), entièrement libérées.

En agissant en qualité de liquidateur de la Société, tant qu'en qualité d'Associée Unique, elle déclare que tous les actifs ont été réalisés, et qu'ils seront transmis à l'Associée Unique, tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante, représentée comme ci-avant, au Conseil de Gérance pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant, déclare que la dissolution et liquidation de la Société sont clôturées et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission des parts ou de tous autres titres seront annulés.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué à mille huit cent trente euros (1.830,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BIERRY, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30/01/2013. Relation: LAC/2013/4454. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013023816/111.

(130029384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Exeter Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 35.001,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.563.

Par résolutions signées en date du 19 février 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission du Gérant de Catégorie B suivant à partir du 1^{er} février 2013:

Mr Robert van 't Hoeft

2. Démission du Gérant de Catégorie B suivant à partir du 1^{er} février 2013:

Mr Martinus Weijermans

3. Nomination du nouveau Gérant de Catégorie B suivant à partir du 1^{er} février 2013 pour une durée indéterminée:
Mr Martin Paul Galliver, né le 15 juin 1980 à Monaco ayant son adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

4. Nomination du nouveau Gérant de Catégorie B suivant à partir du 1^{er} février 2013 pour une durée indéterminée:
Mr Franciscus Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour la Société
Johannes L. de Zwart
Gérant B

Référence de publication: 2013029030/24.

(130035007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Acoso Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 166.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013028841/9.

(130035057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Wohnimmobilien AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 116.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013028796/9.

(130034637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Wycombe Investment Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.011.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 février 2013.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 18 février 2013 que:

- Les mandats d'administrateurs de Messieurs Luc Sunnen et Christophe Fender sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2018.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de DMS & Associés S.à r.l est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2018.

- La société DMS Management Services (Luxembourg) S.à r.l. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B165956, ayant son siège social au 43, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg est nommée administrateur de la société, avec effet immédiat jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/02/2013.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2013028802/21.

(130034350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.
